



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES


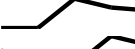


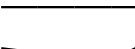



EPCC ECOLE SUPERIEURE ART AVIGNON

Document de valorisation financière et fiscale 2023

SGC AVIGNON

Principaux constats

REPERES

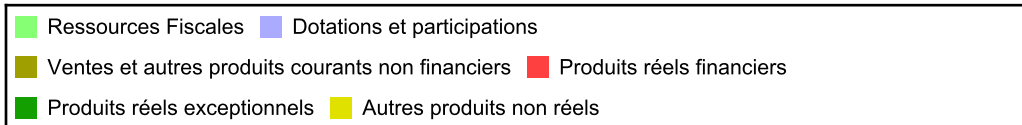
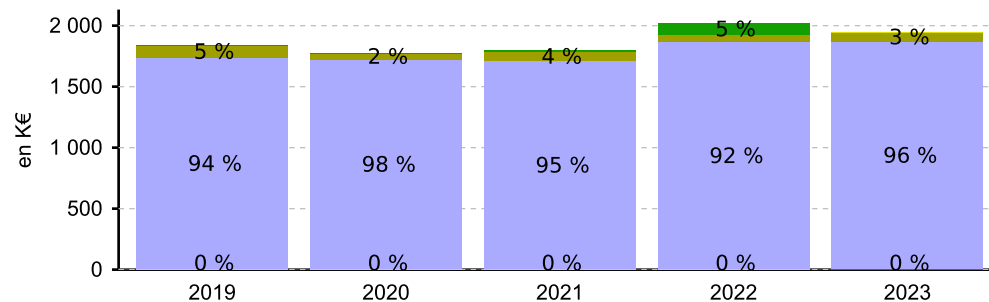
En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	1 837 922	1 768 287	1 793 980	2 020 002	1 940 059		-4,0 %	5,6 %
Charges réelles de fonctionnement	1 766 491	1 768 116	1 859 725	1 832 044	1 826 787		-0,3 %	3,4 %
Capacité d'autofinancement brute	71 432	171	-65 745	187 958	113 272		-39,7 %	58,6 %
Capacité d'autofinancement nette	71 432	171	-65 745	187 958	113 272		-39,7 %	58,6 %
Dépenses d'équipement	58 255	22 887	26 226	35 102	38 162		8,7 %	-34,5 %
Dettes financières	0	0	0	0	0		-	-
Fonds de roulement	549 289	526 573	434 603	492 306	571 153		16,0 %	4,0 %
Trésorerie	513 823	504 809	384 842	452 416	498 408		10,2 %	-3,0 %

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



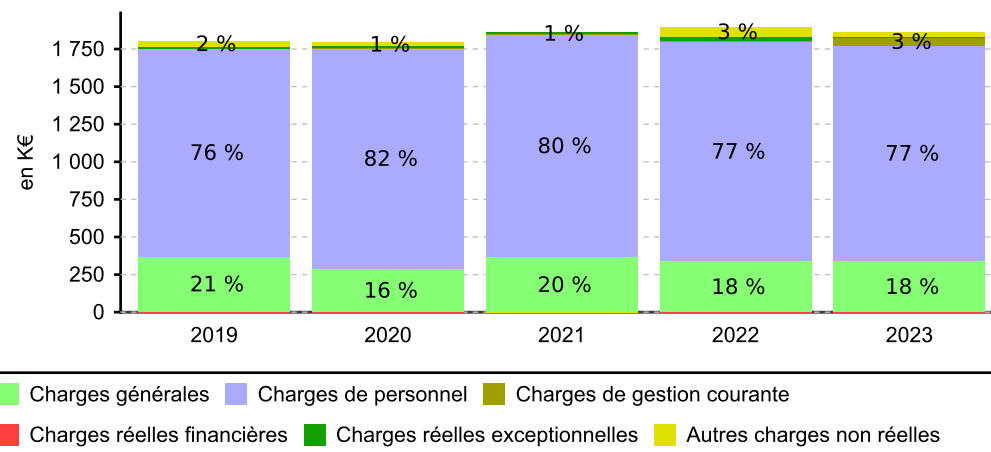
En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources fiscales	2 229	454	1 561	1 036	51	-95,1 %	-97,7 %
Dotations et participations	1 734 412	1 724 536	1 707 772	1 864 803	1 872 444	0,4 %	8,0 %
Ventes et autres produits courants non financiers	101 061	43 100	76 184	58 564	67 565	15,4 %	-33,1 %
Produits réels financiers	0	0	0	0	0	-	-
Produits réels exceptionnels	221	198	8 463	95 598	0	-100,0 %	-100,0 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



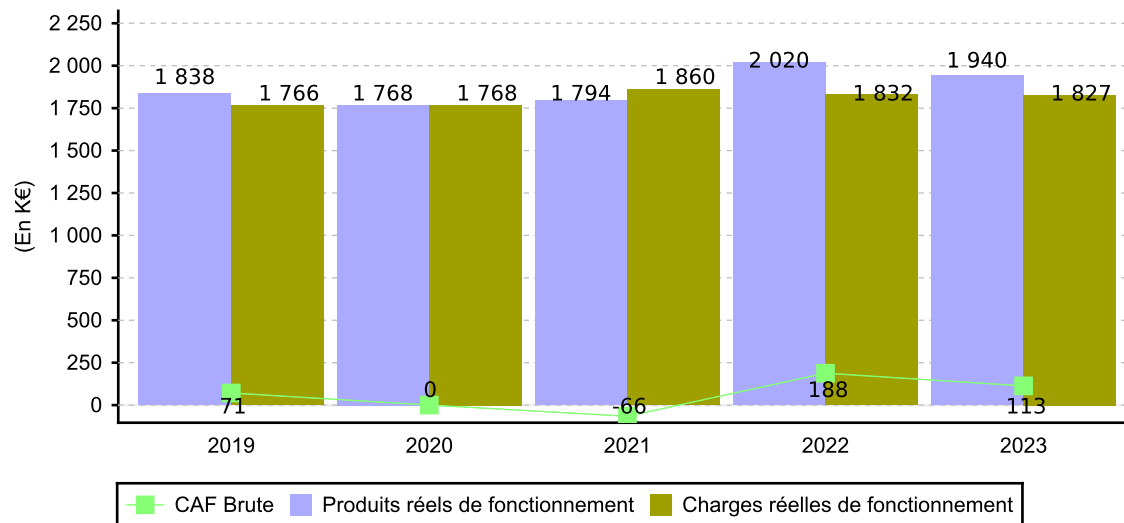
En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Charges générales	373 052	289 389	364 976	338 011	340 198	0,6 %	-8,8 %
Charges de personnel	1 376 774	1 463 575	1 482 641	1 461 664	1 432 087	-2,0 %	4,0 %
Charges de gestion courante	3 263	6 823	100	3 103	54 222	1 647,4 %	1 561,7 %
Charges réelles financières	0	0	0	0	0	-	-
Charges réelles exceptionnelles	13 401	8 329	12 008	29 266	280	-99,0 %	-97,9 %

L'autofinancement brut et net

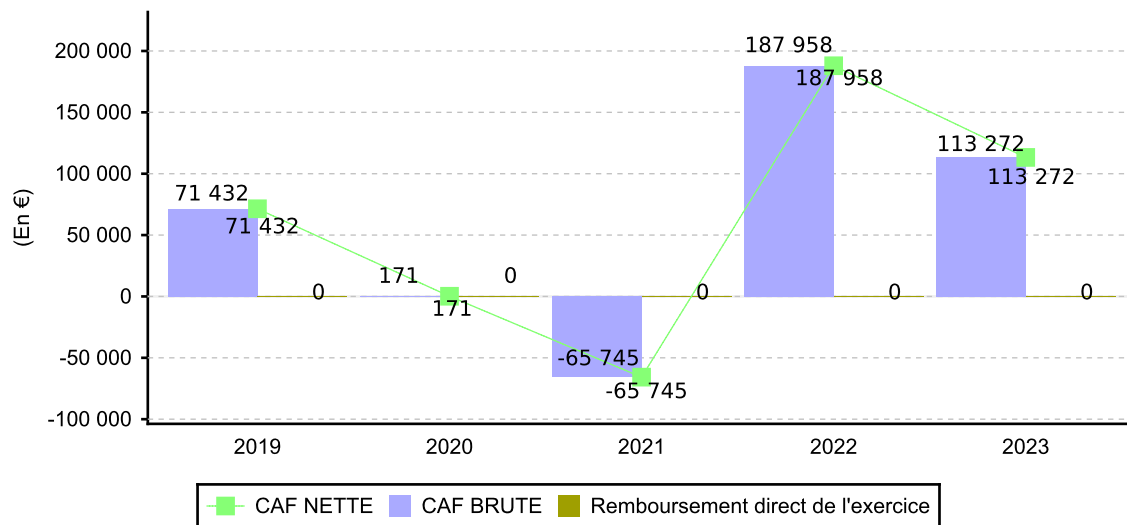
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



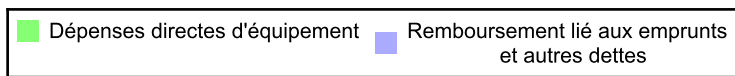
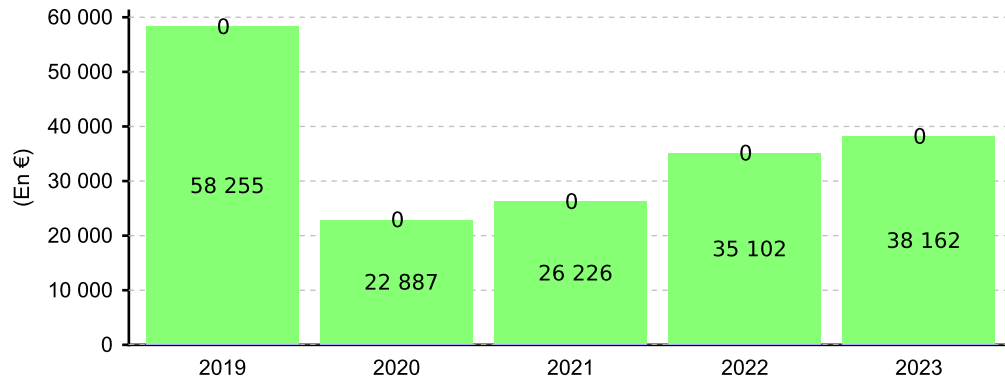
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

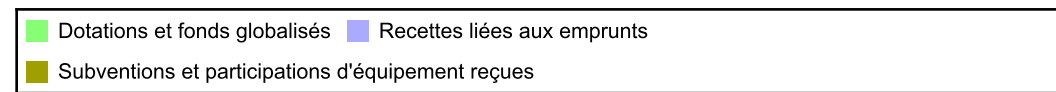
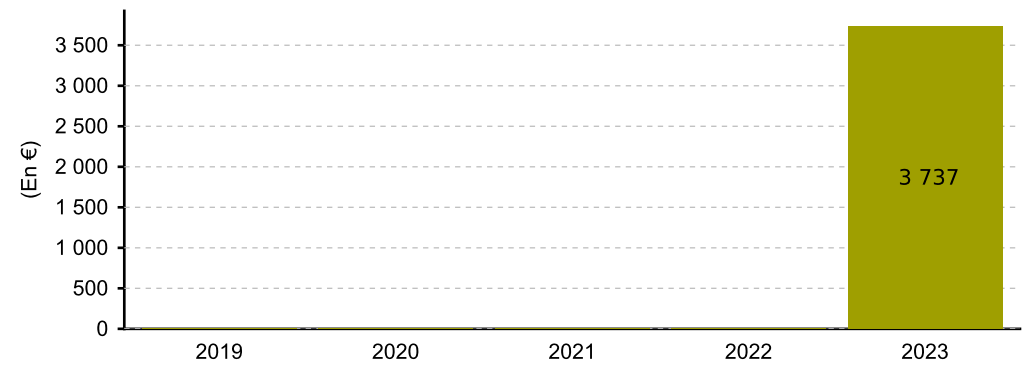
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En % ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022
Dépenses directes d'équipement	-60,71 %	14,59 %	33,85 %	8,72 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	-	-	-	-

REPERES

En % ÉVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

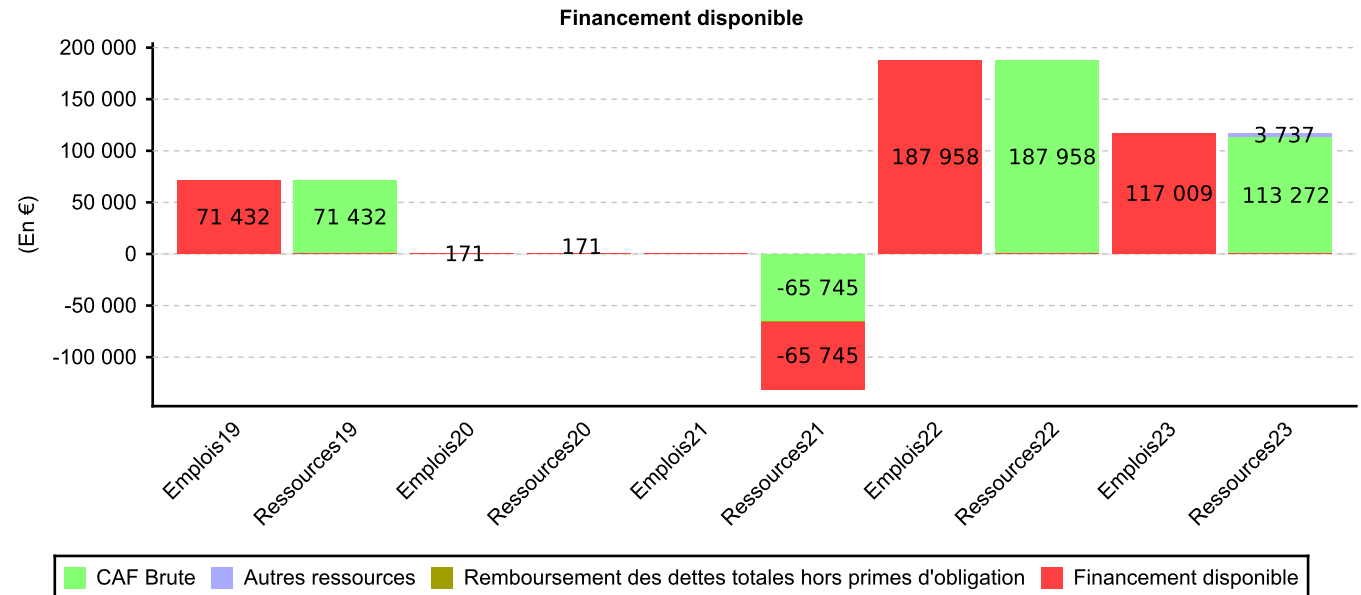
	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022
Dotations et fonds globalisés	-	-	-	-
Recettes liées aux emprunts	-	-	-	-
Subventions et participations d'équipements reçues	-	-	-	-

Le financement des investissements

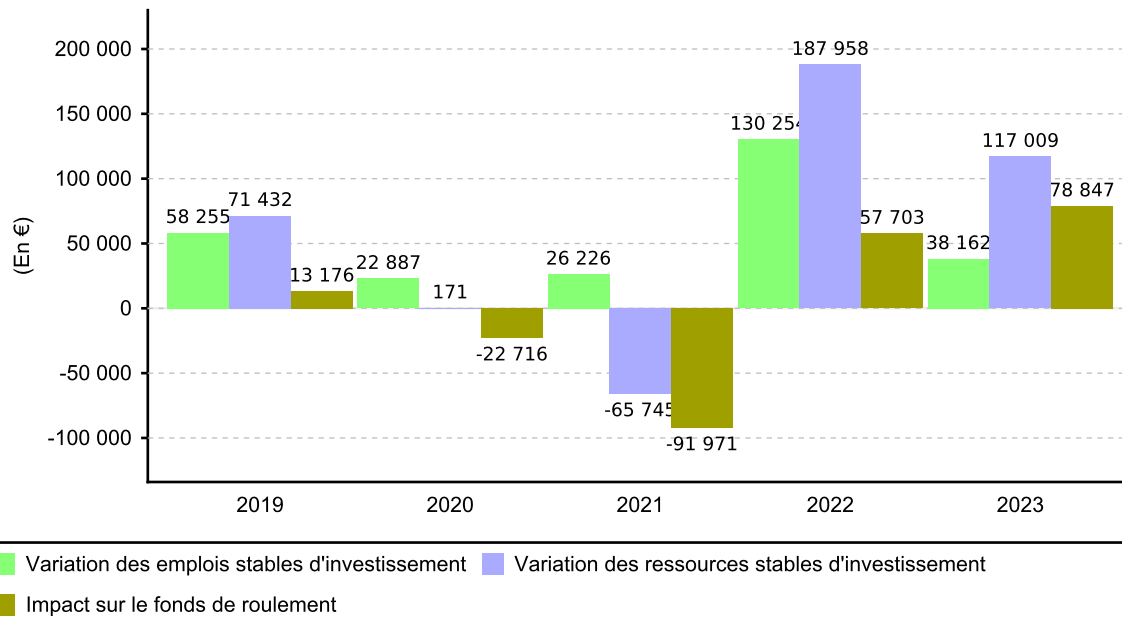
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2023

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 2 382 541	Ressources propres 2 953 693	
Actif circulant 98 728	Dettes financières 0	Fonds de roulement net global 571 153
Trésorerie 498 408	Passif circulant 25 984	BFR 72 745

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 498\,408$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

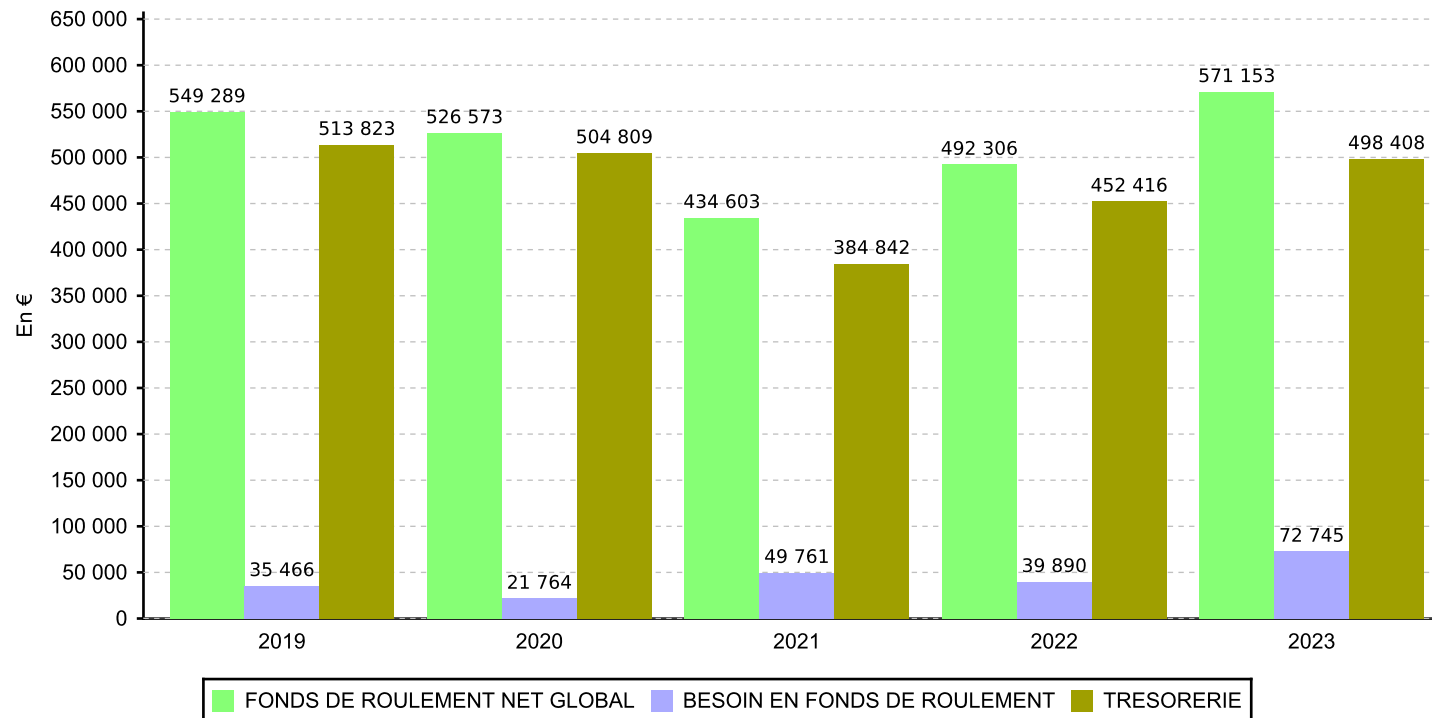
Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

L'équilibre financier du bilan

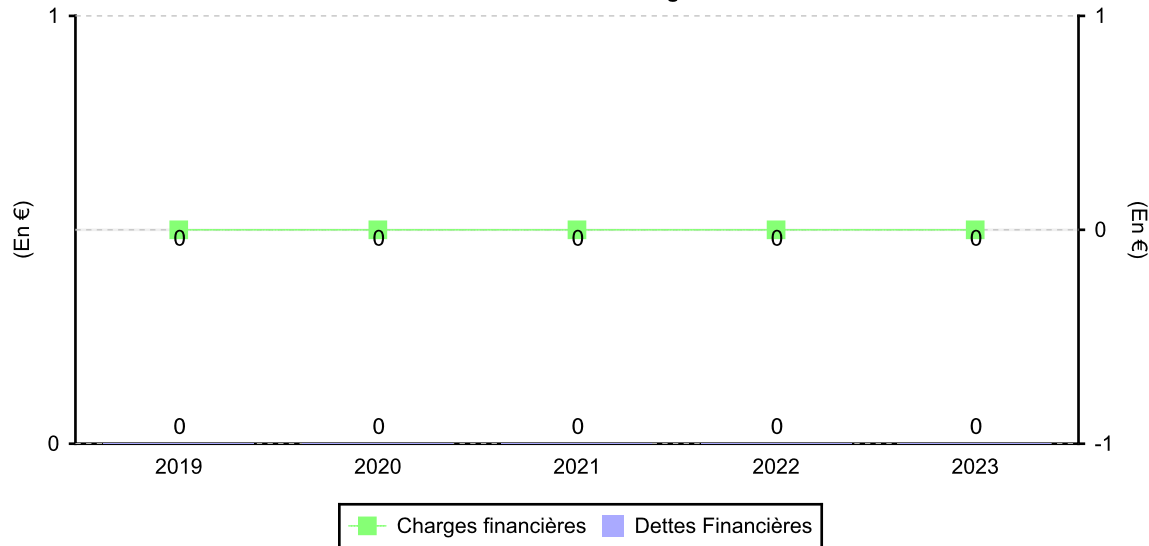
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2023

